



## FICHE INFORMATIVE

# Bisphénol A

## 1. Introduction

Le bisphénol A (BPA, 2,2-bis-(4-hydroxyphényl)propane) est un produit chimique qui est généralement associé à la fabrication de plastique de type polycarbonate et de résines d'époxydes. Ces matériaux rentrent dans la fabrication de certains matériaux et objets en contact avec les denrées alimentaires. Ces résines d'époxydes sont utilisées comme revêtements des boîtes de conserve, des couvercles métalliques et de certains réservoirs de stockage à grande échelle pour l'industrie alimentaire.

L'application du polycarbonate est limitée aux articles tels que les distributeurs d'eau et les équipements de moulage.

D'autres utilisations plus limitées sont pour certains adhésifs, encres et membranes.

## 2. Historique

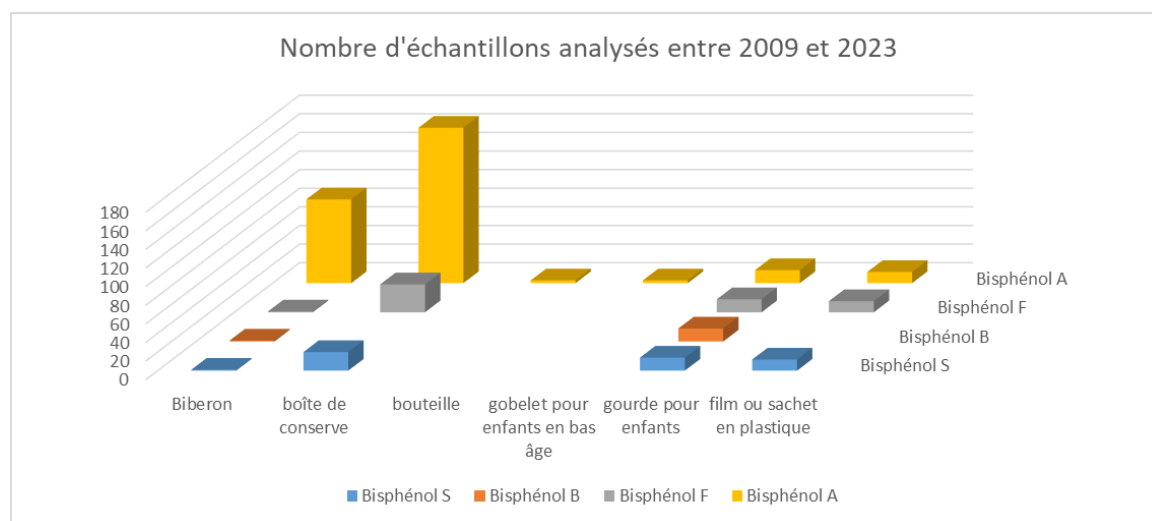
A ce jour, le BPA est autorisé comme monomère pour la fabrication des matériaux et objets en matière plastique avec une limite de migration spécifique de 5 mg/kg de denrée alimentaire dans l'Union européenne. Cette limite est également applicable pour les matériaux et objets revêtus ou vernis.

Par contre, son utilisation est déjà interdit pour la fabrication de ces matériaux et objets spécifiquement destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires pour bébés, des denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales mises au pour répondre aux besoins nutritionnels des nourrissons et des enfants en bas âge ou des boissons à base du lait et des produits similaires spécifiquement destinés aux enfants en bas âge conformément au [règlement \(UE\) 2018/213 du 12 février 2018](#).

En outre, il est interdit d'employer le BPA dans la fabrication de biberons en polycarbonate pour nourrissons et dans la fabrication de gobelets ou de bouteilles en polycarbonate qui, du fait de leurs caractéristiques anti-déversement, sont destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge.

### 3. Résultats de contrôles

Suite à l'évaluation du risque et les modifications réglementaires au niveau des limites de migration spécifique, la Division de la sécurité alimentaire a réalisé régulièrement des campagnes ciblant l'analyse du bisphénol A dans différentes matrices.



Tous les échantillons analysés étaient conformes selon les limites maximales applicables lors de leur évaluation. A noter que les boîtes de conserve analysées étaient déjà en contact avec des denrées alimentaires. Par contre, une migration a été effectuée directement sur le matériau pour les matrices biberon, bouteille, gobelet et gourde.

### 4. Nouvel avis de l'EFSA

Le 19 avril 2023, l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a publié un nouveau avis sur le BPA qui fixe une dose journalière tolérable (DJT) de 0,2 ng de BPA par kg de poids corporel par jour, ce qui présente une diminution par rapport à la DJT précédente de 4 µg par kg de poids corporel par jour (EFSA 2015). Suite à ce nouveau seuil toxicologique, l'EFSA arrive à la conclusion qu'il présente un risque pour le consommateur d'une exposition moyenne ou élevée dans toutes les catégories d'âge. Une gamme de doses similaires a également provoqué des effets néfastes sur la toxicité de la reproduction, du développement et des effets métaboliques, qui sont donc également pertinents pour la santé humaine.

### 5. Initiative de la Commission européenne

En mai 2023, la Commission européenne a lancé une initiative<sup>1</sup> qui imposera une interdiction de l'utilisation du BPA dans les matériaux destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires, dont les emballages en plastique et les emballages enduits. Cela fait suite à la publication de l'avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments, qui fait état de risques pour la santé humaine. Les points clés de cette initiative sont les suivants :

<sup>1</sup> [https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13832-Food-safety-restrictions-on-bisphenol-A-BPA-and-other-bisphenols-in-food-contact-materials\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13832-Food-safety-restrictions-on-bisphenol-A-BPA-and-other-bisphenols-in-food-contact-materials_en)

- Interdiction de l'utilisation intentionnelle du BPA pour la fabrication de tous les FCM pertinents, y compris, par conséquent, les emballages en plastiques et revêtus ainsi que les vernis des emballages en métal
- Interdiction pour certains autres bisphénols. Les critères pour l'inclusion de ces autres bisphénols sont en cours d'être examinés pour des discussions futures. Ceci est essentiel afin d'aborder l'utilisation potentielle des autres bisphénols similaires au BPA pour la commercialisation de matériaux alternatifs modifiés remplaçant des matériaux à base du BPA
- Aborder le BPA et les autres bisphénols interdits comme impuretés et contaminants dans les FCM via un monitoring en première étape. Actuellement, il n'est pas possible de fixer une limite à cause des difficultés pratiques. Le BPA comme contaminant est préoccupant pour les opérateurs utilisant du plastique recyclé et du papier et carton recyclé
- Proposition d'une période transitoire de 18 mois. Une extension de cette période sera possible pour certaines utilisations essentielles par dérogation. La notion de « essentiel » reste à clarifier, mais cela impliquera probablement une perturbation potentielle de l'approvisionnement en denrées alimentaires. Cela pourrait aussi avoir un risque pour la santé (p.ex. risque accru d'intoxication alimentaire). A noter que ces dérogations seraient possibles uniquement s'il n'existe actuellement pas d'autre matériau/emballage de substitution

**L'ALVA est en faveur de l'initiative de la Commission européenne concernant l'interdiction complète du bisphénol A à long terme, ainsi que l'interdiction d'autres bisphénols, comme le bisphénol S.**

## 6. Pour en savoir plus

- [Re-evaluation of the risks to public health related to the presence of bisphenol A \(BPA\) in foodstuffs](#)
- [Webinar on an EU ban on the use of bisphenol A \(BPA\) in food contact materials \(FCMs\)](#)
- [Bisphenol A: BfR schlägt gesundheitsbasierten Richtwert vor, für eine vollständige Risikobewertung werden aktuelle Expositionsdaten benötigt](#)
- [Bisphenol A in Alltagsprodukten: Antworten auf häufig gestellte Fragen](#)
- [France: Mise en œuvre de la Loi bisphénol A \(BPA\)](#)
- [https://food.ec.europa.eu/system/files/2023-08/cs\\_fcm\\_wg\\_20230804\\_gandas.pdf](https://food.ec.europa.eu/system/files/2023-08/cs_fcm_wg_20230804_gandas.pdf)
- [Presentation](#) on the planned BPA measure given as part of a webinar on 18 July 2023